



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2024 - 032 du 27 février 2024.

**Objet :** Règlementation temporaire du stationnement en vue d'un déménagement sur la RD 952 le 14 mars 2024 réalisé par l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 115-1 et R. 141-13,

Vu la demande présentée par l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS le 27 février 2024,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le 14 mars 2024, l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS sera autorisée à stationner un véhicule léger (5m x 2.10 m) avec empiètement sur le trottoir et la chaussée à hauteur du n° 6 RD 952 dans le cadre d'un déménagement.

**Article 2 :** Le permissionnaire devra prendre toutes dispositions utiles pour que le matériel utilisé ne constitue pas un danger sur la place, tant pour les véhicules que pour les piétons.

**Article 3 :** Le permissionnaire devra être en possession d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS, à la Gendarmerie de VOUVRAY, et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 28 février 2024

Fait à Vouvray, le 27 février 2024.



Le Maire,  
  
 Brigitte PINEAU